

COMMUNE : 161 LA SALLE LES ALPES  
ARRONDISSEMENT : 05 BRIANCON  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BRIANCON

AR Prefecture

N° 1259 COM (13)  
TAUX  
FIDL  
2023  
615  
/03  
2023  
0315-230108-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus 2023 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 148 025	45,57	130,99	6 544 000	2 982 101	45,57	2 982 101
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 012	124,54	235,97	12 900	16 066	124,54	16 066
Taxe d'habitation (TH)	7 841 635	10,77	47,55	8 398 391	904 507	10,77	904 507
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	3 902 674	3 902 674		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 3 902 674	45,57	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	= 1,000000	124,54	
Taxe d'habitation (TH)	3 902 674	10,77	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			20 981	0	0	-1 544 757	-1 523 776

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 902 674	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-1 523 776	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 378 898
---	-----------	---	---	------------	---	---	-----------

À 05007 GAP CEDEX

Le 08 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,  
RENAUD ROUSSELLE  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 21 MAR. 2023

Pour la Préfecture  
Le Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste 888
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
- c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 0
- d. Locaux industriels 18 569

Taxe foncière non bâtie

1 524

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

78 377

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

1 544

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

- a. Hors résid. principales et log. vacants 8 358 663
- b. Logements vacants soumis à la THLV 39 728

3. PRODUITS DES IFR

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

- a. Fraction de TVA nationale (%) 0,485196
- b. TVA prévisionnelle
- c. Coefficient correcteur

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	55,03	de 2022 14	de 2023 13	15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	111,08	6,59000	137,58	130,99
Taxe d'habitation (TH)	22,98	21,27	41,73000	277,70	235,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	9,90000	57,45	47,55
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 28,96

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>